



# POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

## MEUSE HERCYNIENNE

Charleville-Mézières • Revin • Givet • Nouzonville • Bogny-Sur-Meuse • Fumay •  
Monthermé • Rocroi • Haybes • Vireux-Wallerand



Boucle de la Meuse à Givet

# PORTRAIT



## OCCUPATION DU SOL

- Cultures
- Forêts
- Zones urbanisées
- Prairies
- Zones humides remarquables



Flickr Creative Commons Mico Laurent

Boucle de la Meuse à Monthermé, paysage caractéristique du territoire



**125** HAB/KM<sup>2</sup>  
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 139 hab/km<sup>2</sup>)



**6%**  
du territoire artificialisé  
(rang Rhin-Meuse : 19/34)



**481** MM/AN  
(précipitations efficaces)  
pour recharger  
les nappes et alimenter  
les cours d'eau (moyenne  
bassin Rhin-Meuse :  
373 mm/an)



**37%**  
du territoire dédié  
à l'agriculture  
(rang Rhin-Meuse :  
25/34)



**24**  
**ARTISANS OU**  
**COMMERCES/KM<sup>2</sup>**,  
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 26/km<sup>2</sup>)



**1000** HA  
de zones humides  
remarquables pour leur  
intérêt écologique

Le bassin hydrographique Meuse Hercynienne couvre le bassin versant de la Meuse de Charleville-Mézières jusqu'à Givet à la frontière avec la Belgique. Avec une superficie de 1 078 km<sup>2</sup>, il couvre 20% du département des Ardennes. Sa population de 134 000 habitants le situe dans la moyenne française en terme de densité de population, mais celle-ci a décliné de 6% de 2000 à 2010. Cette chute de la population est en grande partie due au déclin d'une puissante industrie historiquement dominée par la production de pièces de fonderie pour l'automobile. La zone sud-ouest couverte par la Sormonne et ses affluents est moins industrielle et plus rurale, avec une agriculture tournée essentiellement vers l'élevage.

Le territoire bénéficie d'un régime pluvieux très favorable avec plus de 480 mm disponibles pour recharger les nappes et alimenter les cours d'eau. Les débits sont relativement soutenus et l'impact des rejets polluants est limité.

Cependant, le sous-sol essentiellement constitué de roches hercyniennes pauvres en calcium est propice à une acidification naturelle des cours d'eau. Des pH inférieurs à 5 sont fréquemment rencontrés dans les petits ruisseaux en tête de bassin. Ce phénomène naturel contribue à accroître la toxicité des métaux dissous dans les eaux. Il doit faire l'objet d'un suivi sur le territoire car les activités industrielles liées à la métallurgie sont encore très présentes.

# QUALITÉ DES EAUX



Sur le secteur de la Meuse Hercynienne, les cours d'eau ont été partagés en 33 entités homogènes. Dix d'entre elles, petits cours d'eau ardennais, présentent un bon état écologique.

Dix-neuf autres présentent un état écologique moyen, avec de légères détériorations (dégradations physiques, excès de phosphore et de matières organiques) ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques.

La Meuse affiche un état écologique médiocre dû aux dégradations physiques de sa morphologie. Les ruisseaux de Fau et de Lire sont aussi classés en qualité médiocre (excès de zinc...).

Concernant les deux grands plans d'eau de territoire, la retenue des Vieilles Forges présente un état écologique moyen du fait de l'abondance d'azote, de cuivre et de zinc. Le bassin de Whitaker n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation de son état écologique.

30 % DES COURS D'EAU EN BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux est déclassé par la présence de substances chimiques telles que hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus de tous types de combustion et à des teneurs excessives de certains métaux lourds dont l'origine reste à identifier (mercure).

La ressource en eau souterraine présente des dégradations en pesticides et nitrates. Enfin, 10 captages et 3 prises d'eau destinées à l'alimentation en eau potable dégradés par des nitrates et/ou pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires.

# ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



## POLLUTIONS DIFFUSES

- Encourager les bonnes pratiques permettant de réduire les apports de fertilisants et de pesticides et les compléter par la création de zones tampons végétalisées en sortie de drains agricoles et en bord de parcelles. Ces actions sont à mener prioritairement sur l'aval du bassin de la Sormonne, sur les bassins versant de l'Audry, du Thin et des ruisseau de This, de Prailles et des Rejets.

## PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Maintenir l'élevage et contribuer à préserver les milieux aquatiques associés en développant les filières de valorisation des produits d'élevages avec les collectivités. Ces actions sont à mener prioritairement sur la Sormonne, l'Audry, le Thin et le ruisseau de This.



## RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer les obstacles infranchissables et les étangs présents sur la Meuse, la Sormonne, la Houille, l'aval du Viroin, la Semoy et le ruisseau d'Eluve, d'ici 2017. Ailleurs, inclure ces actions au sein des programmes globaux de renaturation des cours d'eau.

## ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Développer des programmes globaux de renaturation des cours d'eau et des zones humides associées en cohérence avec la gestion de la problématique d'inondation. Concerne prioritairement la Sormonne et ses affluents (Audry...), les petits affluents de la Meuse (ruisseaux des Rejets, de Mauby, de la Fontaine aux Bairons, de Lire, de Fienne, la Goutelle, le Moron, de Scheloupe), l'aval du bassin versant du ruisseau de Fau et la Meuse.



## CAPTAGES DÉGRADÉS

- Mettre en œuvre les plans d'actions garantissant la reconquête pérenne de la qualité des eaux.

## PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS EN EAUX SUPERFICIELLES

- Initier une étude globale et concerter les usagers de l'eau pour trouver des solutions pérennes de réduction des prélèvements dans la Meuse (centrale nucléaire de Chooz) et dans l'Audry, l'Hulle, la Houille et les ruisseaux de Massembré, des Manises, de la Faligée, de Mauby et de Fau (barrage hydroélectrique de la retenue des Vieilles Forges).



## NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

|   | Fort | Moyen |
|---|------|-------|
| <b>Agriculture :</b><br>Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels                                  |      |       |
| <b>Collectivités :</b><br>Réduire les pollutions domestiques et urbaines  |      |       |
| <b>Industrie et artisanat :</b><br>Réduire les pollutions industrielles et artisanales                                      |      |       |
| <b>Milieux aquatiques :</b><br>Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique |      |       |
| <b>Ressource en eau :</b><br>Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau                                      |      |       |

# FOCUS

## RECONQUÉRIR LES CAPTAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE PRIORITAIRES



### POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer le traitement des effluents et mettre en place des technologies propres optimisant l'utilisation des matières premières et la réduction des rejets et déchets polluants prioritairement sur les industries situées sur les bassins versants du ruisseau des Moulins et de la Houille (métallurgie) puis de l'Audry, l'aval de la Sormonne et la vallée de Meuse.

### POLLUTIONS DISPERSÉES

- Développer une opération collective visant à réduire les apports de substances dangereuses susceptibles d'être émises par les activités artisanales des communes de la vallée de la Meuse et prioritairement l'agglomération de Charleville-Mézières.



### POLLUTIONS PONCTUELLES ET DIFFUSES URBAINES

- Améliorer ou créer de nouveaux systèmes d'assainissement (assainissement collectif ou non collectif) sur l'amont des bassins versants des ruisseaux de Fau et de Viron et sur les bassins versant du Risdoux et des ruisseaux des Rejets, des Moulins, de Prailles et de Scheloupe.



### LE TERRITOIRE À RISQUE IMPORTANT INONDATION DE GIVET

correspond à une zone dans laquelle les enjeux potentiellement liés aux inondations sont les plus importants à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. Sur ce territoire, les collectivités locales, aux côtés de l'État, doivent mettre en place une gestion ciblée des risques auxquels elles sont soumises pour anticiper et réduire l'impact des inondations.



Désherbage mécanique, technique permettant d'éviter l'utilisation de produits phytosanitaires

Agence de l'eau Rhin-Meuse P/TREL M

Sur ce territoire, 10 captages souterrains et 3 prises d'eau dans les rivières sont dégradés par les nitrates et produits phytosanitaires. Ils sont situés sur les communes de Landrichamps, Monthermé, Warcq, Aubigny-les-Pothées, Remilly-les-Pothées, Saint-Marcel, Vaux-Villaine, Clavy-Warby, This et Charleville-Mézières.

La reconquête de leur qualité nécessite d'impulser une dynamique territoriale afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (collectivités gestionnaires de la ressource en eau, services de l'État, agriculteurs, propriétaires) autour de l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'actions de protection piloté, dans son ensemble, par la collectivité.

Dans de nombreux cas, le simple conseil agronomique ne suffit pas. Seul un changement profond des assolements (remise en herbe des zones les plus contributives par exemple) ou des pratiques agricoles permettront de garantir la reconquête de leur eau (agriculture biologique, forte réduction d'intrants).

## LA GESTION DES INONDATIONS ET LA RESTAURATION DES COURS D'EAU : DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES.



Restauration d'une annexe hydraulique de la Meuse à Nouzonville. Action améliorant le fonctionnement des zones inondables et les potentialités écologiques du fleuve.

Agence de l'eau Rhin-Meuse RUSSO P

Historiquement, la Meuse a subi de lourds aménagements liés à sa canalisation et son utilisation pour la navigation (rectification, ouvrages, endiguements, altération des berges). Villes et zones d'activités se sont installées progressivement dans les zones inondables

exposant d'avantage les biens et les personnes au risque « inondation ». Suite aux dégâts importants lors des crues historiques de la Meuse (décembre 1995), l'État et les collectivités ont décidé de créer un établissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (EPAMA). Dès sa création, sa mission principale a été de rassembler et fédérer les acteurs du bassin de la Meuse pour définir et appliquer une stratégie globale de gestion des crues du fleuve.

Après l'établissement d'un diagnostic complet du fonctionnement de la Meuse et l'application d'un premier schéma global d'aménagement s'appuyant sur le ralentissement des crues en amont des zones sensibles, l'EPAMA s'est orienté vers la préservation et la renaturation des milieux aquatiques pour développer une politique à part entière sur cette thématique.

Cette évolution s'est traduite par l'émergence de nouveaux projets « mixtes », combinant à la fois des aménagements de protection contre les inondations et des programmes complets de restauration écologique des milieux. Ces projets constituent aujourd'hui le nouveau plan d'action et de prévention des inondations.

# PASSONS À L'ACTION

## ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En préservant et restaurant les milieux aquatiques et humides de ma commune, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux, à réduire les risques d'inondation et à recharger les nappes souterraines »



« En impulsant une dynamique territoriale autour de la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable de la collectivité, je participe efficacement à la reconquête de la qualité de leurs eaux »



« En préservant les zones humides et en végétalisant les sorties de drains, j'atténue les pollutions parvenant aux cours d'eau, je réduis les risques d'inondation et je favorise la biodiversité, notre assurance vie pour demain »

## LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

### COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi.

### AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional,

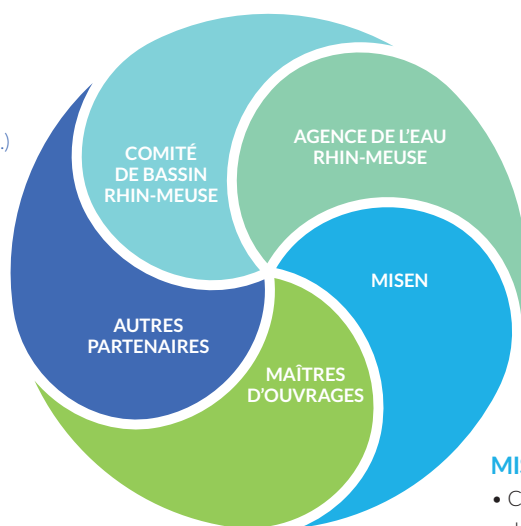
EPAMA, parc naturel régional des Ardennes...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages

### MAÎTRES D'OUVRAGES (collectivités

territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



### AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 08) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

### MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Direction Départementale des Territoires (DDT 08)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.